Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20260126-26012026_DEL04-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

MAIRIE
DE
QUEBRIAC

5 Rue de la Liberté 35190 QUÉBRIAC – Téléphone 02 99 68 03 52

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU

Séance du 26 janvier 2026 – 19H30

L'an **DEUX MIL VINGT SIX,** le **VINGT - SIX JANVIER à 19H30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GAMBLIN Marie-Madeleine, maire.
Date de la convocation : 19 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 15
Présents : Mmes MM. GAMBLIN Marie-Madeleine, JÉHANNIN Pierre, FONTAINE Erwan, HAMON Eric, JUHEL Chantal, THOMAS Anne, BAUGUIL Aude, BELLIER Mickaël (arrivé à 19h50), THOREUX Aurore, DEMOGUE Jean-Louis, CHESNOT Joseph, DUHAUBOIS William, LEVREL Yann, LABBÉ Marie-Christine
Absents excusés: Mmes LEBRETON Angélique, CLOLUS Christine (procuration à Chantal JUHEL)
Absents : Mmes et MM. SAUVAGET Aurore, BODIN Anne-Laure, ROUXEL Régis
Secrétaire de séance : Madame THOMAS Anne.

26.01.2026-DEL04 ASSAINISSEMENT COLLECTIF – LANCEMENT DE L'ÉTUDE DE DIAGNOSTIC ET DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Considérant l'arrêté préfectoral de prescriptions spécifiques concernant l'exploitation de la station de traitements des eaux usées de Tinténiac et du système d'assainissement associé de Tinténiac et Québriac en date du 3 avril 2024,

Considérant l'article 2.4 du dit arrêté portant sur la mise en place par les bénéficiaires (principal Tinténiac et secondaire Québriac) d'un diagnostic permanent du système d'assainissement tel que défini par l'article 12 de l'arrêté interministériel du 21 juillet 2015 modifié,

Considérant que la commune de Tinténiac, maître d'ouvrage de la station de traitement des eaux usées, coordonne la réalisation et la mise en œuvre de ce diagnostic permanent et veille à la cohérence du diagnostic à l'échelle du système d'assainissement qui comprend le système de collecte de la commune de Québriac,

Madame le Maire rappelle que le diagnostic périodique de la commune de Québriac sur l'ensemble du système d'assainissement dont le système de collecte de Québriac, date de 2013.

Considérant ce caractère obligatoire et la présence d'eaux parasites constatées dans les volumes d'eaux usées en provenance de Québriac, vers la STEP de Tinténiac,

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20260126-26012026_DEL04-DE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de disposer d'un nouveau diagnostic du système d'assainissement collectif et du schéma directeur d'assainissement.

S'appuyant sur le diagnostic du système d'assainissement, le schéma directeur est une aide à la décision pour identifier les problématiques, définir les actions à mener, et bâtir un programme pluriannuel de travaux et sa budgétisation ainsi que la prospective tarifaire.

Madame le Maire expose la proposition technique et financière de la société EF Etudes située à St Germain sur Ille (35).

Cinq phases sont identifiées comme suit :

- Etat des lieux des données disponibles et pré-diagnostic du système d'assainissement
- Campagne de mesures des débits et des charges polluantes
- Localisation précise des anomalies et du disfonctionnement du réseau (tranche conditionnelle)
- Bilan du fonctionnement du système d'assainissement
- Elaboration du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées.
- Différentes prestations sont également identifiées en complément (levé topographique, inspections fumigènes, campagne de mesure de nappe basse).

Le coût estimatif HT est ainsi décomposé :

- Tranche Ferme : 14 775 € HT
- Tranche Conditionnelle : 8 000 € HT

La proposition de la société EF Etudes comprend également des options (complémentaires) : Levée topographique des réseaux EU, Levée topographique des réseaux Ep, Inspections fumigènes des réseaux d'eaux usées, Réalisation d'une campagne de mesure de nappe basse, réunion de présentation, l'ensemble de ces options est estimé à 10 600 € HT. Ces options seront à réaliser en fonction des résultats de l'étude et des obligations auxquelles la commune doit répondre.

Le coût total HT de l'ensemble des prestations ainsi présentées (TF- TC et options) est estimé à 33 375 €. Le délai prévisionnel de l'opération est environ de dix mois.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la dépense totale relative au diagnostic et au schéma directeur d'assainissement est éligible à l'aide de l'Agence de l'eau, à hauteur de 50% du coût total de l'opération, pour un montant maximum de travaux de 33 375 €.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix POUR :

- **APPROUVE** le projet de réalisation du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement ainsi que la proposition financière et technique du bureau d'études EF Etudes située à Saint Germain sur Ille (35) pour un coût total HT (TF – TC – options complémentaires) de **33 375 €,**
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'aide financière de l'agence de l'eau Loire Bretagne, à hauteur de 50% du montant total du coût de l'opération, pour un montant maximum de travaux de 33 375 €,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents au dossier ci-dessus, dont le devis tel que présenté et la demande de subvention

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Marie-Madeleine GAMBLIN, maire de Québriac

MAIRIE DE QUEBRIAC (Ille-et-Vilaine)